



EXEMPLE DE CALCULS DES INDEMNITÉS POUR LES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES DES SERVICES D'URGENCE

Cette fiche de renseignements s'adresse aux travailleurs bénévoles des services d'urgence. On y explique la manière dont la WCB calcule les indemnités d'assurance-salaire de ces travailleurs ainsi que certains exemples de calculs à divers niveaux de revenus.

Veillez consulter la fiche de renseignements intitulée *Travailleurs bénévoles des services d'urgence* pour obtenir de plus amples renseignements sur votre couverture.

Si vous subissez une perte de revenus de courte durée (cumul de moins de 24 mois), vos indemnités seront établies en fonction du plus élevé des montants suivants :

- la moitié du salaire moyen dans le secteur industriel (IAW); ou
- vos revenus nets réels avant la blessure.

Si vous subissez une perte de revenu de longue durée ou si vous êtes mortellement blessé, vous ou votre conjoint ou conjointe recevrez des indemnités en fonction du plus élevé des montants suivants :

- le plein salaire moyen dans le secteur industriel (IAW); ou
- vos revenus nets réels avant la blessure.

Exemple de calculs des indemnités pour les travailleurs bénévoles des services d'urgence

- La moitié du salaire moyen dans le secteur industriel (IAW) en 2022, soit : 26 299 \$
- Le plein salaire moyen dans le secteur industriel (IAW) en 2022, soit : 52 598 \$

Célibataire sans personne à charge					
	Salaire annuel brut	Salaire hebdo. brut	100 % net réel (hebdo.)	90 % net exonéré d'impôts (hebdo.)*	100 % net exonéré d'impôts (hebdo.)*
½ IAW	0 à 26 299 \$	505,75 \$	392,93 \$	s.o.	376,33 \$
Plein IAW	52 598 \$	1 011,50 \$	750,10 \$	655,47 \$	s.o.
Exemple de revenus réels	25 000 \$	480,77 \$	392,93 \$	s.o.	376,33 \$
	62 000 \$	1 192,31 \$	862,96 \$	751,41 \$	s.o.



Personne mariée qui réclame un montant pour époux ou conjoint de fait et deux personnes à charge					
	Salaire annuel brut	Salaire hebdo. brut	100 % net réel (hebdo.)	90 % net exonéré d'impôts (hebdo.)*	100 % net exonéré d'impôts (hebdo.)*
½ IAW	0 à 26 299 \$	505,75 \$	448,07 \$	s.o.	447,15 \$
Plein IAW	52 598 \$	1 011,50 \$	819,08 \$	699,82 \$	s.o.
Exemple de revenus réels	25 000 \$	480,77 \$	448,07 \$	s.o.	447,15 \$
	62 000 \$	1 192,31 \$	930,18 \$	794,18 \$	s.o.

Pour les blessures survenues à partir du 1^{er} janvier 2006, les indemnités d'assurance-salaire de la WCB sont établies en fonction de ce qui suit :

- 90 % de votre perte nette de gains; ou
- 100 % de votre perte nette de gains si vos revenus réels antérieurs à la blessure étaient inférieurs ou égaux à la rémunération annuelle minimum établie par la WCB en vigueur à la date de votre blessure; ou
- 100 % de la rémunération annuelle minimum établie par la WCB en vigueur à la date de votre blessure si vos gains réels étaient supérieurs à la rémunération annuelle minimum, mais si cette rémunération annuelle minimum fait en sorte que vos indemnités sont plus élevées.

La rémunération annuelle minimum en vigueur au 1^{er} octobre 2021 était de 24 856 \$ et il n'y a pas de changements à partir du 1^{er} janvier 2022.

Pour les blessures subies entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2021, il n'y a pas de limite maximum de rémunération assurable pour les travailleurs réguliers.

Une limite maximum de rémunération assurable fixée à 150 000 \$ sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Remarque :

* Les montants correspondant à 90 % et à 100 % des gains nets exonérés d'impôts représentent les indemnités d'assurance-salaire hebdomadaires entières auxquelles les travailleurs ont droit de la part de la WCB lorsqu'ils n'ont pas d'autres revenus à la suite de la blessure, et ce, en fonction des niveaux de revenu annuels indiqués.

La présente publication est fournie à titre d'information générale. Elle ne devrait pas être invoquée en tant que conseil juridique. Pour des renseignements plus précis, veuillez consulter la *Loi sur les accidents du travail et les Règlements et les Politiques de la WCB*. Ces documents sont disponibles en ligne, au site Web de la WCB : www.wcb.mb.ca.